

## BULLETIN D'INFORMATION DES LP, SEP, SEGPA ET ÉREA

### ÉDITION DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Le mot du secrétaire académique, Fabrice COSTES .....	1
Les lauréats des concours à la rentrée 2026.....	2
Bilan du plan académique de formation 2025-2026 .....	4
Les allègements de service à la rentrée 2026 .....	6
En bref.....	8
Syndiquez-vous !.....	9
Bulletin d'adhésion à imprimer .....	10
Bulletin d'adhésion spécial AESH à imprimer .....	11

### LE MOT DU SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE, FABRICE COSTES

Elles sont enfin là et personne ne s'en plaindra à part peut-être quelques parents d'élèves et autres adeptes du prof bashing politiquement rentable.

Pour nous tous, l'année a été épuisante, ballottés entre les injonctions parfois contradictoires de nos directions et inspecteurs, les relations tendues voire violentes avec les élèves et leurs parents, mais aussi avec notre « bienveillante » administration et même nos collègues.

Le SNETAA-FO a été là pour accompagner ses adhérents dans leurs difficultés, que ce soit lors de nos permanences téléphoniques ou physiquement en se rendant avec eux dans le bureau de leur Chef d'établissement ou au rectorat.

Ces quelques semaines de repos durant les mois de juillet et août nous permettront de recharger les batteries et de repartir d'attaque à la rentrée.

Les mois de septembre à décembre prochains seront assurément intenses avec les élections professionnelles qui se tiendront une dizaine de jours avant les vacances de Noël. Le SNETAA-FO aura besoin de vous pour voter et faire voter pour les listes de sa fédération, la FNEC-FP-FO, sur lesquelles nos militants figureront en bonne place.

Mais pour l'instant, soufflons et pensons à nous, à notre santé et à notre famille.

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été.

## LES LAURÉATS DES CONCOURS À LA RENTRÉE 2026

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à la rentrée prochaine, tous les lauréats des concours de recrutement ne seront pas logés à la même enseigne.

Il y aura d'un côté les élèves fonctionnaires qui intégreront la première année de master enseignant et éducation (M2E) et de l'autre, les fonctionnaires stagiaires tels que nous les connaissons actuellement qui seront en seconde année de master.

### *Élèves fonctionnaires ou fonctionnaires stagiaires ?*

La désignation dans la qualité d'élève fonctionnaire ou de fonctionnaire stagiaire dépend du concours réussi. Un lauréat d'un concours Bac +3 entrera au 1er septembre 2026 en première année de M2E et sera donc élève, tandis qu'un lauréat d'un concours Bac +5 sera fonctionnaire et suivra une scolarité en seconde année de M2E.

La note de service du 16 avril 2026 sur l'affectation des lauréats des concours se contente d'évoquer ceux aux niveaux Bac +3 et Bac +5 mais n'évoque pas explicitement les concours avec Bac +2 avec 5 années d'expérience professionnelle ou Bac avec 8 années d'expérience professionnelle.

Il faut se rendre sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](https://devenirenseignant.gouv.fr) pour trouver la réponse. Il donne la liste des sections et options de concours du second degré ouvertes en 2026. Seules les disciplines générales du CAPLP externe sont concernées par les concours Bac +3 :

- Lettres - anglais ;
- Lettres - espagnol ;
- Lettres - histoire et géographie ;
- Mathématiques - physique et chimie.

Les deux dernières disciplines ci-dessus sont aussi ouvertes aux concours Bac +5.

### *Une commission académique qui peut modifier la qualité d'un lauréat*

Cette commission sera présidée par la Rectrice et composée des représentants des corps d'inspection, de l'école académique de la formation continue (EAFC) et l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Elle se réunira pour instruire la situation de certains lauréats des concours à Bac + 3 afin de mieux prendre en compte leurs parcours académiques et professionnels et statuer sur la formation statutaire dont ils devront bénéficier. Il appartiendra ensuite au ministère de modifier la qualité des lauréats qui seront passés en commission. Ainsi, un élève fonctionnaire qui a passé un concours Bac +3 pourra devenir fonctionnaire stagiaire.

Deux commissions sont prévues : la première le 10 juillet 2026 et la seconde le 16 juillet.

### *Et l'académie de stage ?*

La note de service d'avril dernier mentionne dans son chapitre III.6, que les lauréats, hors PsyEN, justifiant d'une expérience professionnelle d'enseignement d'au moins dix-huit mois au cours de trois dernières années scolaires sont maintenus de droit dans l'académie où ils étaient contractuels. Pour les lauréats des CAPLP, une disposition plus favorable est aussi présente dans ce chapitre : ils doivent justifier de dix mois au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Ces durées n'ont aucun impact sur la désignation de la qualité du lauréat en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire.

Attention, l'annexe B de la note de service d'avril précise que pour les élèves fonctionnaires, ce maintien en académie est prononcé sous réserve que la carte des formations de l'INSPÉ contienne celle correspondante à la discipline de concours. Dans le cas contraire, le maintien n'a de droit que le nom, autrement dit, c'est un non-droit et le lauréat sera affecté en fonction de ses vœux et d'un barème dépendant des éléments renseignés et fournis à l'inscription du concours.

### ***Payer pour travailler : la marque de fabrique de l'Éducation nationale !***

Lors du comité de suivi académique de la réforme de la formation initiale des enseignants, le Directeur de l'INSPÉ de Lille a indiqué que les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires devront s'acquitter des droits de scolarité. Pour l'année scolaire 2026-2027, ils s'élèveront à 255 € pour chacune des deux années du M2E.

Une fois de plus, l'État fait payer ses agents publics pour travailler. C'est honteux.

### ***Le service et l'affectation des fonctionnaires stagiaires***

Pas de changement par rapport aux années précédentes. Un lauréat qui possède une expérience professionnelle de dix-huit mois équivalent temps plein sur les trois dernières années scolaires sera affecté à temps plein et rejoindra plusieurs fois dans l'année l'INSPÉ pour des journées de formations et devra suivre aussi des formations en dis-

tanciel. Dans le cas contraire, il sera en demi-service et alternera présence dans son établissement et formation à l'INSPÉ (ou distanciel).

### ***La paye est-elle bonne ?***

À priori tout le monde connaît la réponse mais pour ceux qui hésitent entre oui et non, voilà de quoi trancher le débat :

- élève fonctionnaire : 1 400 € net/mois ;
- fonctionnaire stagiaire : 1 800 € net/mois.

Les heures supplémentaires, les missions particulières, les pactes et les cumuls d'activités ne sont (en principe !) pas autorisés pour les stagiaires.

### ***Une semaine de d'accueil pour les fonctionnaires stagiaires mais une seule journée pour les élèves fonctionnaires***

Le rectorat a mis à jour la page dédiée à l'accueil des lauréats des concours de son site internet ([cliquer ici](#)). En plus des informations sur la semaine d'accueil, elle permet de télécharger la note de service académique pour l'affectation des lauréats.

Les fonctionnaires stagiaires commenceront leur bénévolat dans l'Éducation nationale dès le mardi 25 août 2026 tandis que les élèves fonctionnaires le commenceront le 31 août.

Rappelons que lors de ces journées, les lauréats sont considérés comme collaborateurs occasionnels de l'État qui pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'accident.

Rappelons aussi, qu'ils ne seront pas payés et qu'ils ne bénéficieront pas d'indemnités de déplacement et des frais de repas.

## BILAN DU PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION 2025-2026

Le plan académique de formation (PAF) 2025-2026 de l'académie de Lille était inscrit dans la lignée des grandes orientations nationales, notamment celles du schéma directeur de la Formation Continue 2025-2029. L'objectif principal affiché par le rectorat était clair : optimiser la qualité des formations tout en renforçant leur accessibilité et leur lisibilité, tout en veillant à préserver les heures d'enseignement dues aux élèves.

### *Des axes stratégiques ambitieux et variés*

Le PAF 2025-2026 s'articulait autour de quatre axes majeurs, censés refléter les enjeux actuels de l'Éducation nationale. Le développement professionnel continu représentait à lui seul 36 % des formations proposées, confirmant son statut de priorité absolue. Venait ensuite l'accueil des nouveaux personnels et la sécurisation de leur entrée dans le métier, qui compte pour 12 % des dispositifs. Avec 37 % des formations, le bien-être, la santé mentale et le développement des compétences psycho-sociales occupaient une place centrale, soulignant l'importance accordée à la qualité de vie au travail. Enfin, l'intelligence artificielle dans les contextes professionnels de l'Éducation nationale, bien que plus récente, représentait déjà 13 % des formations, signe d'une volonté d'adaptation aux évolutions technologiques.

La diversité des modalités de formation (présentiel, hybride, à distance ou en proximité) devait permettre de répondre aux besoins variés des agents, tout en favorisant une territorialisation accrue des dispositifs. L'accompagnement des formateurs était également pour le rectorat un point fort, avec une volonté de renforcer leurs compétences et de fidéliser leur engagement.

### *Un bilan quantitatif encourageant*

Pour l'école académique de la formation continue (EAFC), les chiffres du PAF 2025-2026 témoignent d'une dynamique positive. Sur les 3 947 formations prévues, 3 078 ont effectivement été mises en œuvre. 61 890 personnes ont été convoquées, pour un total de 108 276 journées-stagiaires (JS) prévues, dont 71 129 ont été réalisées. Ces données marquent une nette progression par rapport aux années précédentes, comme en témoignent les 35 589 personnes convoquées en 2024-2025 ou les 33 135 en 2023-2024.

Un focus particulier a été placé sur la lutte contre le harcèlement, avec 1 035 formations organisées, touchant 35 301 personnes pour 9 197 JS réalisées. Pour le rectorat, ces chiffres illustrent une mobilisation forte sur un enjeu sociétal majeur.

### *Une répartition des publics marquée par une forte féminisation*

Les formations s'adressaient à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, mais la répartition genrée a été très marquée. Les enseignants du premier degré étaient ainsi 85,24 % de femmes, tandis que les enseignants du second degré comptaient 57,02 % de femmes. Les personnels administratifs, techniques et sociaux étaient quant à eux à 81,48 % féminins, tout comme les stagiaires AESH et AED, qui étaient à 76,56 % des femmes. Ces données reflètent avant tout la structure démographique de l'Académie, mais aussi les défis en matière d'égalité professionnelle qui persistent dans certains métiers.

### **Des modalités de formation adaptées aux besoins**

Le PAF 2025-2026 se distingue par une diversité des formats proposés. Les formations pouvaient être présentiels, hybrides ou à distance, avec une montée en puissance des dispositifs de proximité, permettant de limiter les déplacements (surtout le remboursement des frais induits !) et de répondre aux besoins locaux. Certaines formations, comme celles organisées pendant les vacances, qui pour l'EAFIC illustrent cette volonté d'adaptation, n'ont en réalité pour seul objectif que de palier aux impossibles remplacement des enseignants en formation. Parmi les exemples cités par l'administration pour illustrer la variété des thèmes abordés et des publics ciblés, on trouve des modules comme « Découvrir l'entreprise à la carte », « Utiliser sa voix » ou encore « Robotique industrielle ».

Les formations courtes (1 à 2 heures) ont été également développées pour des actions d'information ou de sensibilisation des personnels, tandis que les formations longues visaient à développer des compétences professionnelles de manière plus approfondie.

### **Vers un PAF 2026-2027 annoncé encore plus ambitieux**

Le PAF 2026-2027 s'inscrit dans la continuité de celui de 2025-2026, avec un renforcement de certains axes et une territorialisation accrue.

L'objectif affiché est de mieux articuler les réponses aux besoins identifiés à plusieurs échelles :

- nationale, avec l'accompagnement des nouveaux programmes ou des collèges confrontés à la grande difficulté scolaire ;
- académique, avec des formations incontournables, notamment statutaires ;

- territoriale, grâce à des formations en établissement, en bassin ou en territoire.

Cinq axes stratégiques structureront ce nouveau plan. Aux quatre axes existants s'ajoutera un cinquième volet dédié aux valeurs de la République, incluant la laïcité, l'égalité garçons-filles, la lutte contre toutes les formes de discrimination et la pédagogie égalitaire.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'optimisation de la qualité des formations, grâce à des évaluations plus systématiques, ainsi qu'à la lisibilité et à l'accessibilité des dispositifs.

Enfin, la diversification des modalités, des temps et des moments de formation sera poursuivie, avec un accompagnement renforcé des formateurs pour soutenir leur montée en compétence.

### **Un PAF en mouvement ?**

Le PAF 2025-2026 de l'académie de Lille se présentait comme un dispositif en évolution, marqué par une volonté d'adaptation aux enjeux éducatifs et sociétaux. Avec des chiffres en hausse, une diversité des modalités et une attention accrue portée au bien-être et à l'innovation, il a été annoncé comme posant les bases d'un PAF 2026-2027 encore plus ambitieux.

Reste à voir comment ces orientations seront concrétisées sur le terrain, et dans quelle mesure elles parviendront à répondre aux attentes des personnels et aux défis de l'École. Quand le SNETAA-FO interroge les personnels de l'enseignement professionnel, le satisfecit affiché par le rectorat est très loin d'être partagé par les participants à ces formations...

## LES ALLÈGEMENTS DE SERVICE À LA RENTRÉE 2026

Lors du comité social d'administration du 30 juin dernier, le rectorat a fait un point sur les demandes d'allègement de service des personnels du second degré pour l'année 2026-2027.

Ce dispositif est essentiel pour maintenir dans l'emploi des personnels confrontés à des difficultés de santé. Malheureusement, comme tous les ans, le SNETAA-FO déplore le manque de d'heures d'allègement alloués à l'académie de Lille par le ministère qui induit de nombreux arrêts maladie.

Et il n'y a pas que la santé des personnels qui subit les conséquences de l'insuffisance des dotations. Les conditions d'apprentissage des élèves sont dégradées puisqu'avec le manque d'attractivité du métier d'enseignant, très marqué dans la voie professionnelle, le rectorat n'arrive pas à recruter des remplaçants contractuels.

### ***Un nombre de demandes en hausse, mais un taux de satisfaction en demi-teinte***

À la rentrée 2025-2026, 216 demandes d'allègement de service ont été déposées dans l'académie de Lille, soit 9 de plus que l'année précédente. Pourtant, seulement 125 ont été accordées, ce qui représente un taux de satisfaction global de 58 %. Ce chiffre masque des réalités contrastées selon les statuts et les catégories de personnels.

### ***Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en première ligne***

Les agents BOE, qui représentent 71 % des demandes, ont vu 83 de leurs 153 demandes aboutir (soit 54 % de satisfaction). Parmi eux, les profes-

seurs certifiés BOE sont logiquement les plus nombreux à solliciter un allègement : 107 demandes, mais seulement 59 accordées (55 % de satisfaction). Les forts écarts entre les différents taux de satisfaction interrogent sur l'équité de traitement entre les catégories (voir tableau page suivante).

### ***Les non-BOE mieux lotis... mais pas les PLP***

Les personnels non-BOE obtiennent un meilleur taux moyen de satisfaction (67 %), avec 42 demandes accordées tout corps confondu sur 63. Cependant, cette moyenne cache des disparités flagrantes et le mauvais traitement des PLP non-BOE comme le montre le tableau de la page suivante.

Les PLP, déjà en première ligne face aux difficultés liées à la spécificité du public accueilli dans leurs classes et matérielles avec les baisses des dotations de fonctionnement tant financières qu'horaires, subissent donc un désavantage systémique dans l'accès aux allègements.

### ***Des constats préoccupants***

Ce bilan révèle deux constats préoccupants :

1. Un taux de rejet élevé pour les PLP : avec seulement 41 % de demandes satisfaites, les enseignants de lycée professionnel sont les moins bien traités parmi les corps enseignants.
2. L'opacité des critères : pourquoi les certifiés non-BOE obtiennent-ils 72,5 % de satisfaction, tandis que les PLP BOE n'en obtiennent que 47 % ? Les demandes non satisfaites chez les PLP ne sont-elles pas la conséquence des difficultés à remplacer les PLP ?

Le SNETAA-FO exige :

- ▶ Un contingent spécifique et conséquent pour les personnels d'enseignement et d'éducation de la voie professionnelle.
- ▶ La publication anonymisé des motifs de refus pour chaque demande rejetée, afin de lutter contre l'arbitraire.
- ▶ L'intégration des réalités terrain dans l'évaluation des dossiers, notamment via des commissions administratives paritaires où siègent les représentants des personnels concernés.

**TABEAU DE RÉPARTITION DES DEMANDES D'ALLÈGEMENT DE SERVICE**

		Agrégés	Certifiés	PLP	EPS	PsyEN	CPE	PEGC	Nombre total ou taux moyen
<b>ENSEMBLE</b>	Nombre de demandes	13	147	27	20	3	6	0	216
	Nombre de demandes accordées	10	88	11	12	0	4	0	125
	Taux de satisfaction	77 %	60 %	41 %	60 %	0 %	67 %	-	58 %
<b>BOE</b>	Nombre de demandes	10	107	17	12	3	4	0	153
	Nombre de demandes accordées	7	59	8	6	0	3	0	82
	Taux de satisfaction	70 %	55 %	47 %	50 %	0 %	75 %	-	54 %
<b>NON-BOE</b>	Nombre de demandes	3	40	10	8	0	2	0	63
	Nombre de demandes accordées	3	29	3	6	0	1	0	42
	Taux de satisfaction	100 %	73 %	30 %	75 %	-	50 %	-	67 %

## EN BREF

### *Recours au mouvement intra-académique*

Les adhérents qui n'ont pas obtenu satisfaction au mouvement intra-académique 2026 ont jusqu'au 4 août prochain pour déposer un recours en mandant le SNETAA-FO et sa fédération, la FNEC-FP-FO.

Avant de se lancer dans la procédure, il convient de contacter notre représentant académique pour préparer la lettre de recours à déposer sur Colibris. La lecture de notre guide (lire ici) est conseillée.

### *Guides du stagiaire*

Avec notre fédération, nous mettons chacun à disposition des lauréats des concours un guide destiné aux entrants dans le métier. Leur téléchargement est en accès libre sur [www.snetaa-lille.fr](http://www.snetaa-lille.fr).

### *Affectation des lauréats des concours et accueil institutionnel des entrants dans le métier*

Le rectorat de Lille a mis à jour la page de son site internet (cliquer ici) destinée à l'accueil des fonctionnaires stagiaires mais des élèves fonctionnaires et des contractuels alternants.

Chacune de ces catégories de futurs collègues ont à leur disposition un genially qui contient des informations utiles sur la prise en charge administrative et financière, mais aussi sur le programme de leur semaine ou journée d'accueil.

Le SNETAA-FO leur conseille vivement de consulter les documents à leur destination et les invite à contacter son représentant académique pour être accompagné dès le début de leur carrière.

### *Mutuelle obligatoire : signez la pétition pour exiger son retrait !*

Notre fédération, la FNEC-FP-FO, est la seule organisation syndicale représentative de l'Éducation nationale à ne pas avoir signé l'accord ministériel sur sa mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC).

L'accord doit être dénoncé et renégocié sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance, et le même panier de soin pour tous, sans système d'options ou de sur-cotisation.

Le SNETAA-FO invite tous les personnels à signer la pétition qui demande le retrait de l'accord actuel sur les PSC. Signer ici la pétition.

### *Élections professionnelles de décembre 2026*

Ces élections qui concerneront les titulaires et les contractuels se tiendront du 3 au 10 décembre prochain et sont d'une importance capitale pour la défense de l'enseignement professionnel et adapté.

Avec notre fédération, nous devons maintenir notre représentativité nationale et académique pour continuer à porter nos revendications.

**Le vote se fera uniquement sur le logo de la fédération et pas sur celui du syndicat.**



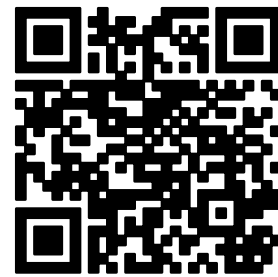
## SYNDIQUEZ-VOUS !

L'adhésion au SNETAA-FO est valable l'année scolaire. Les adhérents qui payent leur cotisation par chèque ou carte bancaire doivent la renouveler. Le renouvellement est automatique uniquement en cas de paiement par prélèvements mensuels.

Des bulletins d'adhésion en noir et blanc sont donnés à la fin de ce bulletin d'information. Ils peuvent aussi être utilisés pour mettre à jour ses différentes coordonnées (téléphonique, électronique, bancaire, quotité de temps de travail...). Les bulletins qui se trouvent dans les publications du secrétariat national peuvent aussi être utilisés.

Pour adhérer en ligne, [cliquez ici](#) ou avec votre téléphone utilisez le QR-code ci-dessous.

Rappelons que l'adhésion donne droit à un crédit d'impôt égal à 66% du montant de la cotisation.



[www.snetaa-lille.fr](http://www.snetaa-lille.fr)



**Toute l'équipe académique du SNETAA-FO  
vous souhaite d'excellentes vacances d'été.**

Le secrétaire académique restera joignable durant tout l'été par mail et SMS.

Les appels téléphoniques se feront de préférence sur rendez-vous entre la 14 juillet et le 15 août.

Nom  
 Nom de jeune fille  
 Prénom  
 Date de naissance  
 Adresse  
 Code postal  
 Tel. fixe                      Tel. portable  
 Adresse e-mail

### VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale     Hors classe     Retraité  
 Stagiaire     Classe exceptionnelle

PLP     AED/AEP/AESH     Contractuel  
 CPE     Sans solde     DDFPT

Discipline :                       Autre :

### JE CALCULE MA COTISATION

Échelon :              Tarif :              Quotité temps partiel :

Cotisation : quotité temps de travail x tarif =

**-17€ SI COTISATION AVANT LE 31 AOÛT 2026**

Je choisis le mensuel papier du SNETAA- FO :

**OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)  
 **NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)

### VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2026/2027

Lycée professionnel     SEGPA (collège)  
 Lycée polyvalent (SEP)     EREA  
 Autre :

Nom d'établissement :

Ville :                                      Académie :

Bulletin d'adhésion à retourner avec votre chèque ou RIB à l'adresse :

**SNETAA-FO Lille, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK**

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

### COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

NOM ET ADRESSE  
DU CRÉANCIER

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE  
92213 SAINT-CLOUD CEDEX  
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

**N'OUBLIEZ PAS DE  
JOINDRE VOTRE RIB AVEC  
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

## TARIF MÉTROPOLÉ

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €			
7	256 €	388 €			
8	271 €		HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €		
9	290 €				
10	313 €				
11	331 €				

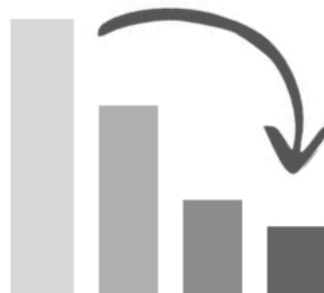
### COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	29 €
AED/AEP/AESH	51 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

## POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

**133 €**



**metaa**  
FO

**-66%** DE CRÉDIT  
D'IMPÔT

COÛT RÉEL

**45,22**

Un syndicat, c'est commela santé, on en prend soin.  
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

# CAMPAGNE D'ADHÉSION SPÉCIALE AESH ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027



Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Tel. fixe :

Tel. portable :

Adresse e-mail :

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE EN 2026-2027

Lycée professionnel

Collège

Lycée polyvalent

EREA

Lycée général

École

Nom d'établissement :

Ville :

Académie :

**Bulletin à retourner dûment complété et accompagné de votre chèque au  
SNETAA-FO, chez M. COSTES, 10 allée du Houblon, 59190 HAZEBROUCK**



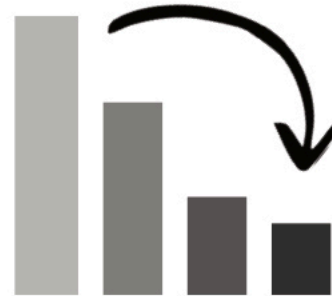
## TARIF MÉTROPOLE

une adhésion AESH,  
c'est

# 10€

UNE ADHÉSION DE

## 10 €



**-66%**

DE CRÉDIT  
D'IMPÔT

COÛT RÉEL

## 3,40 €

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.  
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

## AESH : POURQUOI SE SYNDIQUER AU SNETAA-FO ?

Se syndiquer, c'est connaître ses droits. C'est aussi construire notre outil de défense collectif pour ne plus être seul, et être plus fort pour faire aboutir les revendications !

Le SNETAA-FO, syndicat des personnels d'enseignement, d'éducation et de vie scolaire de l'enseignement professionnel, défend les AESH qui interviennent auprès des élèves scolarisés dans les formations professionnelles publiques sous statut scolaire.

À travers cette campagne d'adhésion, le SNETAA-FO appelle tous les AESH de l'enseignement professionnel et adapté à le rejoindre pour continuer à construire le syndicalisme libre et indépendant. Ensemble, nous serons plus forts !

### REJOIGNEZ LE SNETAA-FO !

# LE PREMIER PAS, C'EST CHOISIR LE SNETAA



JUSQU'AU 31 AOÛT 2026

**-17€**

PROFITEZ D'UNE  
RÉDUCTION  
EXCEPTIONNELLE  
SUR VOTRE  
ADHÉSION